

**Procès Verbal de réunion
Conseil Syndical du lundi 09 février 2015**

Date de convocation : 27/01/2015
Lieu de la réunion : bureau du syndicat
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 5
Nombre de votes exprimés : 5

L'an deux mil quinze, le lundi 09 février, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Xavier CHASSANG, Président ;
Présents : BARGAIN Claude, CHASSANG Xavier, DAVERGNE Xavier, DENAMBRIDE François-Marie, TRONCHET Laurent
Secrétaire de séance : DAVERGNE Xavier

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

1. PRESENTATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LA SECURISATION HIVERNALE DE LA ROUTE DE JOUX PLANE

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet à intervenir avec le Conseil Général pour la sécurisation hivernale de la route de Joux Plane.

Ce projet prévoit l'installation d'ouvrages de protection de type râteliers métalliques et râteliers bois dans les secteurs dits de la Combe Emeru et de Mapellet.

L'estimation prévisionnelle des travaux atteint un montant de 800 000 €.

Dans un second temps, Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de la convention tripartite à intervenir entre le Conseil Général, Maître d'ouvrage, la Commune de Samoëns, propriétaire des terrains et le SIVHG, co-financeur.

Sur la base du coût prévisionnel des travaux s'élevant à 800 000€ TTC, la répartition financière est ainsi fixée :

- 720 000 € à la charge du Département (90%)
- 80 000 € à la charge du SIVHG (10%)

Ce montant prévisionnel est défini comme un montant forfaitaire à la charge du SIVHG. Il ne sera pas réévalué à la hausse ou à la baisse en fonction du montant définitif des travaux.

Monsieur le Président expose que la pérennisation de l'ouverture du site de Joux Plane est un plus pour l'attractivité touristique de notre territoire, notamment au regard des difficultés récurrentes d'enneigement du fond de vallée et du réchauffement climatique.

De ce point de vu, il sera nécessaire de réévaluer dans un second temps les besoins en investissement et en fonctionnement afin d'atteindre cet objectif.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la convention à intervenir avec le Conseil Général pour la sécurisation hivernale de la route de Joux Plane*
- *Valide les modalités de financement*
- *Dit que le montant nécessaire sera inscrit au budget 2015*
- *Autorise le président à signer tout document relatif à cet effet*

2. RESTES A REALISER 2014

Monsieur le Président présente les Restes à réaliser d'investissement 2014 :

compte	libellé	montant
2158	Autres matériels et outillage	
	<i>jalonnage piste piétonne JxPlane</i>	294.00 €
	<i>2 arvas Evo3+</i>	348.50 €
	total	642.50 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- *Valide la liste des restes à réaliser 2014,*
- *Autorise le Président à régler les restes à réaliser 2014 avant le vote du budget 2015.*

3. QUESTIONS DIVERSES

- **PISTES PIETONNES**

Monsieur Xavier Davergne interroge le Président sur la fréquence de damage des pistes piétonnes. Monsieur le Président répond que les pistes piétonnes ne font pas l'objet d'un damage systématique. Elles sont damées en fonction de leur dégradation, soit environ tous les 3 / 4 jours.

L'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Président lève la séance

La séance est levée à 19h40

Le Président, Xavier CHASSANG

